



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I – INTRODUCTION

Conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

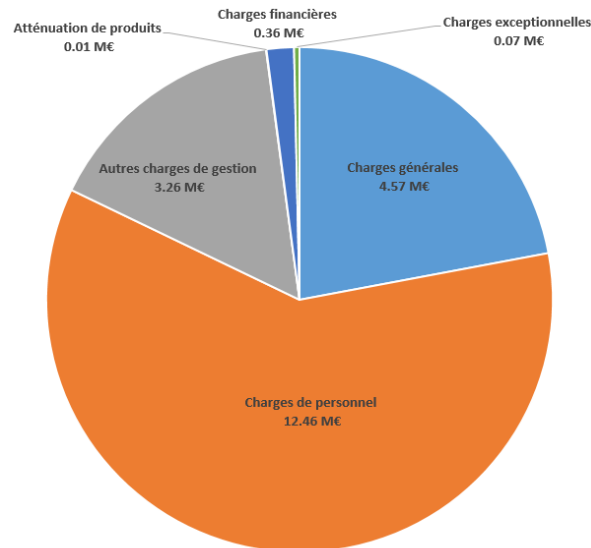
Le compte administratif 2019 retrace toutes les dépenses et recettes de la ville de Firminy intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

II – LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ *Les dépenses :*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 567 086
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 456 765
014	ATTENUATION DE PRODUITS	5 369
65	AUTRES CHARGES DE GESTION SUBVENTIONS	3 259 579
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		20 288 799
66	CHARGES FINANCIERES	361 519
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 593
TOTAL DEPENSES REELLES		20 721 911



- *Charges à caractère général (chapitre 011)*

Par rapport au compte administratif 2018, les charges à caractère général 2019 enregistrent une légère augmentation (+1.66%). Entre 2012 et 2019, les charges à caractère général ont connu une diminution annuelle de 2.08%. Ceci est le résultat des efforts engagés par la ville afin de maîtriser au mieux ses dépenses de fonctionnement.

- *Les dépenses de personnel (chapitre 012)*

Les dépenses de personnel sont en quasi stabilité (+ 0.2 %) par rapport au compte administratif 2018. Elles intègrent, depuis 2016, les charges de personnel du service de l'eau.

- *Autres charges de gestion - subventions (chapitre 65)*

Ce chapitre est en légère hausse par rapport au compte administratif 2018 (+ 1.25 %). Ce dernier regroupe notamment les subventions aux associations qui sont stables par rapport au compte administratif 2018. La participation au service de secours et incendie a légèrement diminué en 2019. La hausse s'explique par rattachement en fin d'année 2019 de certains frais de scolarité 2018/2019 des Appelous accueillis dans les communes extérieures.

- *Charges financières (chapitre 66)*

Le remboursement des intérêts des emprunts est en baisse entre le compte administratif 2018 (387 k€) et le compte administratif 2019 (361 k€).

- *Charges exceptionnelles (chapitre 67)*

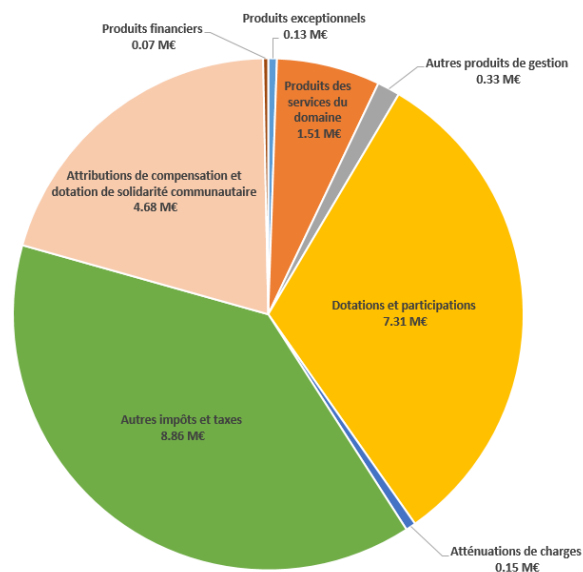
Ce chapitre qui regroupe les subventions exceptionnelles ainsi que toutes les autres charges exceptionnelles enregistre une baisse de -5.6 % (- 4 266 €). Celle-ci s'explique par des annulations de titres sur exercices antérieurs qui ont à nouveau été en baisse en 2019 par rapport à 2018 (- 6 112 €). Les subventions exceptionnelles aux associations sont quasi stables.

➤ **Les recettes :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CA 2019

013	ATTENUATIONS DE CHARGES	147 894
70	PRODUITS DES SERVICES	1 508 488
73	IMPOTS ET TAXES	13 538 683
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 305 179
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	331 826
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		22 832 070
76	PRODUITS FINANCIERS	74 008
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 687
TOTAL RECETTES REELLES		23 031 765



○ *Atténuations de charges (chapitre 013)*

Il s'agit des atténuations de charges qui concernent les remboursements liés aux dépenses de personnel ou charges de sécurité sociale qui sont variables d'une année sur l'autre.

○ *Produits des services (chapitre 70)*

Les produits des services intègrent le remboursement des bordereaux des prix pour l'eau et l'assainissement que Saint-Etienne Métropole reverse à la ville de Firminy dans le cadre des transferts de compétences.

De plus ce chapitre regroupe les différentes redevances d'occupation du domaine public et produits issus des services municipaux. Ces recettes étaient de 1,41 M€ au compte administratif 2018, elles sont de 1,51 M€ pour l'exercice 2019, en hausse de 7 %.

La situation s'explique pour partie par le reversement différé du bordereau voirie 4^{ème} trimestre 2018 par Saint-Etienne Métropole qui a donc été perçu sur 2019 (94 K€). Retraité de cet élément, les recettes des produits des services auraient été quasiment stables.

- *Impôts et taxes (chapitre 73)*

Les produits des impôts et taxes sont quasi stables entre 2018 et 2019 (+ 0.27 %).

Ce chapitre comprend différentes recettes.

- Les produits fiscaux (taxe d'habitation et taxe foncière) sont en hausse de 2.41 %. Les taux d'imposition sont restés stables en 2019. Cette situation est due pour partie à la revalorisation des bases au regard de l'inflation décidée au niveau national et à la dynamique des bases d'imposition liée à la hausse démographique.
- L'attribution de compensation de Saint-Etienne Métropole diminue légèrement (- 12 195 €). Il s'agit de la retenue opérée pour compenser les charges de fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie, compétence transférée en 2019.
- La taxe sur l'électricité est en baisse de 26% en 2019 par rapport à 2018. Cela est dû à la perception tardive, sur 2018, de recettes 2017. Retraité de ce décalage, ces recettes sont stables d'une année sur l'autre.
- Les droits de place qui sont intégrés sur le chapitre 73 sont en baisse de 31% du fait des recettes moindre encaissées pour la vogue des Noix.

- *Dotations et participation (chapitre 74)*

Par rapport au compte administratif 2018 ce chapitre est en hausse de 114 K€ soit 1.6 %.

Les recettes de ce chapitre évoluent ainsi :

- Pour ce qui concerne la dotation de fonctionnement de l'Etat, la part de dotation forfaitaire est quasi stable (baisse de - 0.5%). La ville subit un écrêtement de 31 372 € en 2019 (maintien au niveau national de l'enveloppe normée) mais bénéficie d'une hausse liée à l'augmentation de la population en 2019 (+ 14 061 €). La Dotation de Solidarité Urbaine et Sociale (DSUCS) progresse, quant à elle, de 2.5 % du fait de la hausse de l'enveloppe nationale. La Dotation nationale de Péréquation (DNP) suit la même variation (+ 13 442 € / + 10.7 %).
- La dotation de compensation de la Taxe d'Habitation progresse de 3.9 % alors que la dotation de compensation de la Taxe Foncière reste quasiment stable et ne représente plus que 13 919 € contre 52 711 € en 2012 (cette dotation fait partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée et l'Etat utilise donc ce paramètre pour maintenir une stabilité de l'enveloppe normée et compenser les hausses de DGF liées aux augmentations de population ou aux créations de communes nouvelles par exemple).
- Le produit des subventions augmentent significativement de 21.1 % (+ 233 913 €). Cette hausse est tout d'abord liée à des variations d'imputation budgétaire sur certaines subventions, celles de la Caisse d'Allocation Familiale notamment. Il est cependant possible de noter des subventions 2019 nouvelles ou supplémentaires (18 000 € par le ministère des Affaires Etrangères pour le projet Matam, 12 000 € de la Fédération des Centres Sociaux pour le projet « bien vieillir » ainsi que des augmentations pour les subventions régionales et départementales liées à l'utilisation des équipements sportifs).

- *Autres produits de gestion courante (chapitre 75)*

Ce chapitre englobe les revenus des immeubles (loyers). Ce chapitre enregistre une baisse de 35 K€ du fait, notamment, de l'arrêt en cours d'année du surloyer appliqué à Pôle Emploi rue de l'Ecole pour financer les travaux de rénovation.

- *Produits financiers (chapitre 76)*

Par rapport au compte administratif 2018 ce chapitre est en baisse. Cette dernière est liée au remboursement des intérêts de l'emprunt voirie par Saint-Etienne Métropole qui diminue chaque année.

- *Produits exceptionnels (chapitre 77)*

Les produits exceptionnels affichent une diminution par rapport au compte administratif 2018. Ce chapitre intègre notamment les différentes cessions immobilières réalisées par la commune. La ville n'a pas réalisé de cession immobilière importante en 2019 (1 290 €).

➤ **La capacité d'autofinancement de la commune et les ratios :**

Recettes réelles (hors cessions)	23 030 475
Dépenses réelles	20 721 911

CAF brute	2 308 563 €
------------------	--------------------

Remboursement emprunt	430 068 €
------------------------------	------------------

CAF nette	1 878 496 €
------------------	--------------------

La Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) est donc en légère progression par rapport à 2018 (+ 0.5%).

Depuis plusieurs années et malgré les pertes de recettes liées aux baisses des dotations de l'Etat entre 2014 et 2017, la ville a maintenu un niveau de CAF nette élevé. Celle-ci, située entre 110 et 120 € par habitant selon les années a toujours été très supérieure à celle de la strate.

Ce niveau d'autofinancement permet une politique d'investissement ambitieuse tout en désendettant la collectivité.

RATIOS	CA 2019	Moyennes nationales de la strate 2018 (DGCL)
Données		
Encours de dette *	9 640 514	
Population DGF	17 372	
Ratios		
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 192.83	1 100,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 325.80	1 288,00
Encours de la dette/population	554.95	864,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement **	60,11 %	59.30 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	41.86 %	67.10 %
Capacité de désendettement (en années)	4.17	

*En tenant compte de "l'emprunt" voirie transféré à Saint-Etienne Métropole.

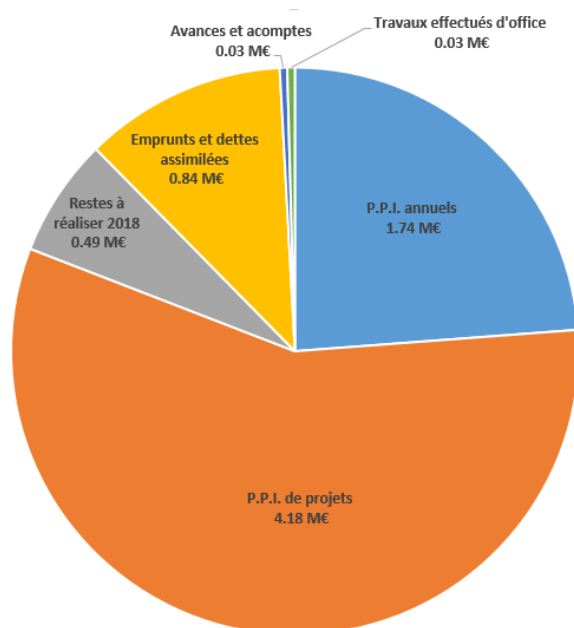
**Le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement de 60,11 % s'explique par le fait que les dépenses de personnel intègre le personnel de l'eau et de la voirie; situation relativement peu fréquente par rapport à la moyenne de la strate des communes ayant transféré ces compétences.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ Les dépenses :

Les dépenses d'équipement de la ville de Firminy s'élèvent à 6 444 942 € soit plus du double des dépenses d'équipement 2018 (3 158 720,80 €) et ce conformément au budget voté et au programme de réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Dépenses réelles d'investissement hors revolving (7.32 M€)



* PPI = Plan Pluriannuel d'Investissement

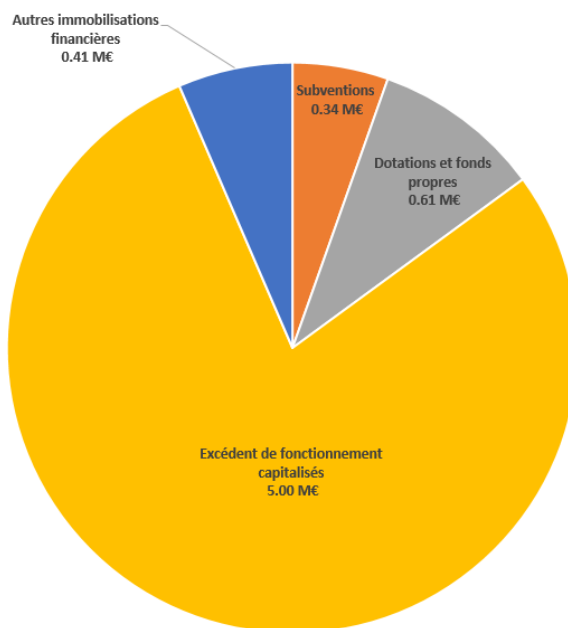
A noter que parallèlement à ces dépenses d'équipements que la ville de Firminy réalisent directement, le programme voirie réalisé par Saint-Etienne Métropole et financé via une retenue sur l'Attribution de Compensation de la ville a représenté, en 2019, une somme de 1,4 M€. Ce niveau élevé de travaux de voirie fait suite à la demande du maire et de l'équipe municipale.

➤ **Les recettes :**

Les recettes d'investissement se composent essentiellement du fonds de compensation de la TVA, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et de subventions perçues. De plus, le chapitre "autres immobilisations financières" correspond au remboursement par Saint-Etienne Métropole du capital de la dette voirie.

En 2019, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la ville a décidé de mobiliser une part très élevée de son autofinancement (5 M€). Ceci a permis la réalisation d'un niveau de dépenses d'équipement élevé sans recours à l'emprunt.

Recettes réelles d'investissement hors revolving (6.41 M€)



C – LA DETTE

La Commune bénéficie d'une très bonne capacité de désendettement. Les charges liées à l'emprunt se répartissent de la manière suivante :

Dettes au 31 décembre 2019 * :

	31/12/2019
AMORTISSEMENT	430 067.64
INTERETS	305 083.92
ANNUITE	735 151.61
Encours	9 640 514.42

*En tenant compte de "l'emprunt" voirie transféré à Saint-Etienne Métropole (amortissement/capital : 412 534.67 € et intérêts : 64 241.85 € soit une annuité de 516 507,90 €)

III – SYNTHÈSE DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS 2019

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultats de l'exercice
Fonctionnement	21,92 M€	23,12 M€	1,205 M€
Investissement	11.56 M€	11.75 M€	0.190 M€
Résultat exercice 2019			1.395 M€
Résultat antérieur reporté			4.375 M€
Résultat comptable de clôture (hors restes à réaliser)			5.77 M€

Restes à réaliser en investissement	0.94 M€	1.13 M€	0.19 M€
--	---------	---------	---------

Restes à réaliser en fonctionnement	0.028 M€	0,00 M€	-0,028 M€
--	----------	---------	-----------

Résultat comptable fin 2019 restes à réaliser inclus			5.93 M€
---	--	--	----------------